



Réunion du 17 octobre 2016

Compte-rendu - Séance à 19 heures

Secrétaire de séance : Claire YVRARD

ABSENTS : Michel ALONSO, Hélène AUZIMOUR, Maurice MILAN

POUVOIRS :

Maurice MILAN donne pouvoir à René YNNA,

Hélène AUZIMOUR donne pouvoir à Gaston YVRARD

A/ PRESENTATION DE PROJETS

- 1- **Restructuration du bar restaurant « l'auberge du moulin à vent »** : projet présenté par William Audeval du bureau Awi Ingénierie

Le maire rappelle aux élus que la commune est propriétaire des murs du commerce depuis 2006 et du fonds de commerce depuis 2016. Le maire rappelle également qu'il est important de maintenir des commerces de proximité pour dynamiser les zones rurales. C'est pourquoi un travail de restructuration du bar restaurant, vétuste et non conforme aux règles de salubrité et de sécurité, est envisagé afin de contribuer à la vitalité du village.

Monsieur Audeval, maître d'œuvre de l'opération, présente les plans du nouveau bar restaurant :

Première phase de travaux :

- la grange serait démolie pour permettre la création de 8 places de parking,
- l'entrée actuelle sur la grande rue serait supprimée, 2 entrées de chaque côté du bâtiment seraient créées sécurisant l'accès au bar restaurant,
- un parking et une terrasse seraient implantés côté sud,
- 2 terrasses : 1 couverte et 1 non couverte seraient conservées côté ouest,
- prévision de 60 couverts

Deuxième phase (éventuelle) de travaux :

- Possibilité de créer 4 chambres d'hôtel à l'étage avec une porte d'accès de nuit. Il n'est pas fait obligation d'avoir un ascenseur compte-tenu du nombre de chambres.

L'équipement de la cuisine serait à la charge du futur preneur.

Le permis de construire sera déposé en novembre 2016, suivront les appels d'offre et le choix des entreprises. La livraison sera effective fin juin, début juillet 2017.

Le coût des travaux est d'environ 310 000 € HT. 2 subventions peuvent être obtenues par la collectivité. La Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du plan de ruralité allouerait 123 380 € et la communauté de communes dans le cadre du maintien de service de proximité accorderait 10 000 €.

- 2- **Carrière des Ferrandières** : pré-étude présentée par Marie-Lise Perrin, Guillaume Sablier de l'entreprise Perrin, Yves Paillet de l'entreprise Paillet

En préambule à la présentation de l'implantation d'une carrière aux Ferrandières, il est rappelé aux élus que 3 grands axes doivent être pris en considération avant l'accord de ce projet :

- Les inconvénients liés à ce type d'activité pour les riverains,
- L'intérêt économique pour la commune,
- La transparence du projet.

Un point historique des 2 sociétés est fait. L'entreprise Perrin existe depuis 1956, son siège social est à Morestel. L'entreprise Paillet a été créée en 1994 et son siège social est à Sermérieu. Les 2 entreprises travaillent conjointement depuis de nombreuses années.

Depuis 1993, les carrières sont soumises à la loi sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'ouverture, l'exploitation et le réaménagement des sites sont soumis à une réglementation très stricte.

Sur les aspects environnementaux, l'entreprise Perrin travaille en relation avec l'association Lo Parvi.

La carrière est localisée sur le secteur des Ferrandières pour un projet de 15 hectares. L'emport direct des matériaux se fait par camions, une absence de traitement des matériaux sur site est prévue. Chaque année, l'activité serait en arrêt de juin à août. Il n'y aurait pas de tirs de mines.

Un plan de 3 phases est défini. La superficie totale exploitée en instantané est de 4 à 5 hectares, soit environ 1/3 de la superficie totale du projet de carrière. Une remise en état progressive et coordonnée avec les opérations d'extraction sera menée. La piste d'accès à la zone exploitée serait enterrée et pour éviter la poussière, un tracteur équipé d'une tonne à eau mouillerait la voie de circulation. Aucun pompage d'eau ne sera fait sur le site..

Les camions circuleront par le chemin de la roche puis la D517, la D140F, la D522 et la route de l'Epau pour arriver à la carrière Perrin. 15 à 20 camions par jour feraient la rotation, soit <0,05% du trafic local sur la D517 et <1% du trafic local sur la D522.

En ce qui concerne les zones naturelles remarquables, il n'y a pas de zone protégée sur le site du projet ni à proximité. En ce qui concerne les zones humides, il n'y a pas d'impact direct mais la nécessité de prendre en compte les modifications de l'alimentation de ces zones en aval. La nappe phréatique sera évaluée lors des différentes études. Les espaces boisés existants seraient conservés.

Une bande de recul vis-à-vis des habitations sera créée avec au moins 100m de retrait. La bande de recul est à affiner au regard de l'implantation des maisons, le périmètre n'est pas arrêté.

Un aménagement paysager est proposé, la plantation interviendrait au plus tôt au regard des autorisations en choisissant des essences locales à pousse rapide. Les clôtures et merlons se feraient en retrait de la haie par rapport à la route.

Le traitement de la ligne électrique consisterait à supprimer 1 poteau sur 2 en bois et à créer 2 pylônes en béton.

Si le projet était acté par la commune, une convention serait signée entre les parties prenantes (entreprises Perrin-Paillet / Commune). Une redevance serait versée à la commune, soit 0,60 €/m³ de matériau noble extrait équivalent à un montant annuel estimé à 45 000 € / an si le volume global de matériau noble est de 1,5 million de m³. La durée de la convention serait de 20 ans.

Cette redevance est liée à l'apport par la commune au projet de l'ensemble des mesures compensatoires nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'exploiter.

La procédure est d'environ 3-4 ans : élaboration du dossier de déclaration de projet et de l'évaluation environnementale, modification du PLU (frais supportés par l'entreprise), ICPE (qualité de l'air, vibrations, faune, flore, géologie,...), enquêtes publiques et arrêté préfectoral.

Une commission carrière organisée à l'initiative de la commune pourrait être mise en place en associant les représentants de la commune, des associations locales, la DREAL, la chambre d'agriculture, la DDT, Lo parvi.

Une association locale a été créée « stop aux carrières de Sermérieu », son président est Eric Babbini.

Les agriculteurs perdent aujourd'hui de l'argent à exploiter ces terrains. La SAFER, la chambre d'agriculture ne s'opposent pas au projet de carrière car des mesures compensatoires seraient mises en place sur d'autres zones agricoles pour les agriculteurs.

Le projet présenté par les entreprises Paillet et Perrin est moins impactant que le projet de 30 hectares proposé par Chaux et Ciment.

Lors du prochain conseil municipal, le maire souhaite inviter les représentants de la chambre d'agriculture et de l'association Lo Parvi pour débattre sur ce projet.

B/ DECISION DU MAIRE

1- Avenant au lot 4, entreprise DIC, marché local paramédical

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une décision prise dans le cadre de sa délégation en vertu de la délibération du 7 avril 2014.

Un avenant au marché du lot 4, cloisons placo doublages faux plafond a été signé avec l'entreprise DIC de Septème. Cet avenant porte sur la fourniture et la pose de laine de verre sur le faux plafond qui n'était pas prévue au marché. Le montant est de 963,20 € HT.

B/ DELIBERATIONS

La commune a la possibilité d'obtenir une subvention de la communauté de communes pour la restructuration du bar restaurant. Pour cela, le dossier doit être déposé avant le 8 novembre 2016. Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de rajouter une délibération à l'ordre du jour. A 12 voix pour et 2 voix contre, une délibération est rajoutée.

1- Versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation de la fête d'été est assurée par le comité des fêtes et la commission animation.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes afin de prendre en charge les dépenses non couvertes par les recettes générées par cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle de 1047 € au comité des fêtes et charge Monsieur le Maire des démarches comptables.

2- Demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes

Le cabinet AWI Ingénierie présente au conseil municipal le projet de restructuration de l'unique café restaurant de Sermérieu.

Un plan de ruralité a été établi par la région Auvergne Rhône Alpes destiné à accompagner l'investissement des communes de moins de 2 000 habitants afin de soutenir l'activité économique locale et d'offrir des services à ses habitants et contribuer ainsi à la vitalité des zones rurales.

La commune de Sermérieu peut prétendre à une subvention au titre de ce plan de ruralité des communes auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le projet innovant de restructuration de « l'Auberge du Moulin à vent » et de solliciter le conseil régional afin d'obtenir une aide financière d'un montant de 123 380 € .

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 voix contre approuve le projet de restructuration du café restaurant « l'auberge du moulin à vent », précise que le montant de l'opération est de 308 450,68 € et le montant du soutien attendu de la région est de 123 380 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

3- Demande de subvention à la communauté de communes du pays des couleurs

Un fonds de concours de la communauté de communes du pays de couleurs est destiné à accompagner l'investissement des communes de moins de 3 000 habitants pour le maintien de leurs commerces et services de proximité. La commune de Sermérieu peut prétendre à une aide au titre de ce fonds de concours.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le projet innovant de restructuration de « l'Auberge du Moulin à vent » et de solliciter la communauté de communes afin d'obtenir une aide financière d'un montant de 10 039 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix pour, approuve le projet de restructuration du café restaurant « l'auberge du moulin à vent », précise que le montant de l'opération est de 308 450,68 € et le montant du soutien attendu de la communauté de communes est de 10 039 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

D/ POINT COMMUNAUTAIRE

3 réunions publiques ont été organisées dans les 3 communautés de communes afin d'expliquer les démarches de la fusion aux habitants.

Le conseil municipal procédera avant la fin d'année au choix d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant.

Au 1^{er} janvier 2017, le nouveau président de cette intercommunalité sera le maire de Salagnon, doyen d'âge et actuel président des Balmes Dauphinoises. Dans le mois, le nouveau conseil communautaire élira son président et ses 15 vice-présidents. Les réunions du conseil communautaire se tiendront au siège du conseil départemental à Crémieu.

E/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1- Animation

Soirée jeux : « faites des jeux »

La soirée organisée conjointement par la commission animation et le sou des écoles a connu un beau succès. 60 personnes ont participé aux jeux de cartes, de société mis à la disposition de tous. Un bel échange intergénérationnel qui sera reconduit l'année prochaine.

Marché de Noël

Pour créer une ambiance festive de Noël, certaines animations seront installées sur la place de la mairie.

2- CCAS

Session informatique

12 personnes se sont inscrites pour participer aux sessions informatiques. Comme les demandes sont très variées, 3 bénévoles vont dispenser des cours à la carte pendant les vacances de la Toussaint dans la salle informatique de l'école. 3 soirées sont prévues.

Conférence territoriale de solidarité

L'atelier bien vieillir est repoussé en début d'année 2017. L'atelier mémoire est maintenu ainsi que l'atelier équilibre. Une conférence sur le sommeil aura lieu à Morestel en mai 2017.

Logements SEMCODA

Suite au dépôt en mairie de dossiers de logement, un pré-positionnement des futurs locataires a été établi par la SEMCODA et Mme Della-Schiava. Les logements devraient être accessibles en janvier 2017.

Colis de Noël

Des devis proposés par l'épicerie sont à l'étude. A l'occasion de la réunion du 3 novembre, les membres du CCAS détermineront le choix des produits du colis de Noël destiné aux habitants de plus de 70 ans.

Logements d'urgence

Depuis fin septembre, des logements d'urgence sont disponibles sur les communes de Montalieu-Vercieu et Les Avenières-Veyrins-Thuellin.

3- Fleurissement

Prix des maisons fleuries

La remise des prix aura lieu le 31 mars 2017 à 18h30. Cette année, 15 personnes se sont inscrites pour participer au concours. La commission étudie un nouveau système pour l'an prochain avec un règlement modifié.

Fleurissement du village

La commission souhaite installer des suspensions dans la rue principale du village. Des devis ont été demandés.

La commission a privilégié la plantation de vivaces au printemps 2016 dans les nombreux massifs du village. Cela est plus coûteux à l'achat mais permettra des économies sur le long terme car les plans resteront en terre beaucoup plus longtemps que les annuels.

4- Environnement et cadre de vie

Silhouettes

Les silhouettes d'enfants vont être remises en place pendant les vacances de la Toussaint sur les points noirs de circulation.

Concours photo

La remise des prix du 1^{er} concours photos, dont le thème était le pisé, se tiendra le 8 janvier 2017 à l'occasion des vœux du maire.

Journée du patrimoine

Les manifestations de la journée du patrimoine 2017 se tiendront sur le site de la Madone qui est cours d'aménagement. Des tables de pique-nique, PMR notamment ont été installées par les agents du service technique, un parking et une aire de retournement pour le camion du SICTOM sont prévus également.

Journée des nouveaux arrivants

La date du 9 septembre 2017 a été retenue pour l'accueil des nouveaux arrivants.

Trail du patrimoine

Le 16 octobre, le SYMBORD organisait le 1^{er} trail du patrimoine sur les communes de Passins, Courtenay, Soleymieu et Sermérieu. 288 coureurs et 300 marcheurs s'étaient inscrits. 30 bénévoles de Sermérieu se sont investis : soit en tant que signaleurs, soit au point de ravitaillement au four des Ferrandières.

5- Jeunesse et sport

Sortie Walibi

46 enfants, de 10 à 16 ans, se sont inscrits pour passer une journée à Walibi le 22 octobre. Une participation de 5 € a été demandée pour l'inscription de chaque enfant.

Pyramide de cordes

Le jeu installé aux abords du city stade suscite un réel engouement de la part des enfants. Le coût de cette installation est de 20 926 € HT. Une subvention de 6000 € du conseil départemental a été allouée.

6- Conseil d'école

Effectif rentrée 2016-2017

167 élèves fréquentent l'école des couleurs. Il y a une baisse des effectifs.

Repas à la cantine

Le contrat avec le traiteur Guillaud de la Côte St André a été renouvelé.

Parking école

La municipalité a procédé à la mise en application de la circulaire du Préfet à la rentrée de septembre 2016 en règlementant la circulation et le stationnement des véhicules devant l'école. Le parking enherbé avait été mis à la disposition des parents, celui-ci est rendu inutilisable suite aux pluies de ces derniers jours. Des solutions alternatives ont été trouvées facilitant la dépose des enfants à proximité de l'école.

7- Conseil municipal des enfants

Election du nouveau conseil municipal des enfants

Les nouveaux membres du conseil municipal enfants ont été élus le vendredi 7 octobre. 9 CM1 et 9 CM2 se sont présentés ; 7 CM1 et 8 CM2 ont été élus. La 1^{ère} réunion de cette équipe est fixée le 4 novembre, beaucoup de projets sont à étudier. A l'occasion du 11 novembre, la municipalité souhaitent leur présence en compagnie des membres de la FNACA et que la Marseillaise soit interprétée par les enfants.

E/ QUESTIONS DIVERSES

1- Implantation du nouveau NRA

L'inauguration du nouveau Nœud de Raccordement Abonnés (NRA) dans le cadre du programme Orange Territoires Connectés est le 4 novembre. Des perturbations peuvent être enregistrées semaine 42 pendant la mise en place du haut débit.

2- Gestion du cimetière

Un enherbement avait été réalisé sur certaines parties du cimetière. D'autres parties sont en gravier ou encore goudronnées. Un diagnostic doit être établi pour la gestion future des allées du cimetière.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.